



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 mars 2013  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Les forêts et le développement économique

### Lettre datée du 27 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la conférence intitulée « Contribution des forêts à une économie verte » que l'Allemagne a organisée du 4 au 7 octobre 2011 à Bonn (Allemagne).

L'objet de la conférence, initiative parrainée par plusieurs pays, était principalement de parvenir à des conclusions et recommandations sur les moyens d'exploiter le potentiel des forêts pour développer une économie verte, à titre de contribution aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) devant se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012 et à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) devant avoir lieu à Istanbul (Turquie) en avril 2013.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document de la dixième session du Forum le résumé établi par les coprésidents qui est joint à la présente. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en a également reçu un exemplaire aux fins de distribution aux participants aux préparatifs de la Conférence Rio +20.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Allemagne  
(Signé) Peter Wittig

\* E/CN.18/2013/1/Rev.1.



**Annexe à la lettre datée du 27 février 2012 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Initiative parrainée par des pays : « Contribution des forêts  
à l'économie verte »**

**4 au 7 octobre 2011**

**Bonn (Allemagne)**

**Résumé établi par les coprésidents**

## **I. Introduction**

1. « L'objet d'une croissance verte mondiale est de relever simultanément les défis sociaux, économiques et écologiques de notre époque, marquée par des crises alimentaire, énergétique et financière. Nous devons donc agir sur les fronts de l'économie, de l'environnement et de l'équité à l'échelle mondiale. » (Le Secrétaire général de l'ONU au Forum mondial sur une croissance verte, Copenhague, 11 octobre 2011)

2. Une conférence intitulée « Contribution des forêts à une économie verte », organisée par l'Allemagne et coparrainée par l'Autriche et la Finlande en préparation des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, a eu lieu à Bonn (Allemagne) du 4 au 7 octobre 2011. Plus d'une centaine de représentants d'États, d'organisations internationales et régionales et de grands groupes de la société civile de plus de 45 pays y ont participé.

3. La conférence était coprésidée par Manfred Konukiewitz, Vice-Directeur général chargé des politiques mondiales et sectorielles au Ministère allemand de la coopération économique et du développement, et par Everton Vieira Vargas, Ambassadeur du Brésil en Allemagne.

4. La conférence avait principalement pour objet de parvenir à des conclusions et recommandations sur les moyens d'exploiter le potentiel des forêts pour développer une économie verte, à titre de contribution aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

5. Le présent résumé par les coprésidents fait l'inventaire des principales questions débattues lors de la conférence et des principales conclusions formulées. Il expose l'opinion générale des participants, sans qu'il faille en déduire que tous les points abordés aient fait l'objet d'un consensus, et n'engage que ses auteurs. On trouvera un compte rendu détaillé des débats dans les actes de la conférence ([www.un.org/esa/forests/gov-unff.html](http://www.un.org/esa/forests/gov-unff.html)).

## **II. Principales conclusions**

### **A. Rôle central des forêts dans le passage à une économie verte**

6. Les forêts sont très importantes pour le passage à une économie verte et contribuent donc au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Les forêts sont essentielles au bien-être de l'humanité et à la réduction de la pauvreté dans différents environnements, intervenant dans différents secteurs de l'économie. Elles fournissent toute une série de biens et services essentiels au développement socioéconomique à long terme et à la réduction des risques environnementaux et des pénuries écologiques. Elles sont sources de revenus et de moyens d'existence pour des centaines de millions de personnes. Plus de 1,6 milliard de personnes dépendent, pour vivre, des biens et des services fournis par les forêts.

8. Le bois et les produits forestiers ligneux et non ligneux transformés jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Un secteur forestier prospère et compétitif crée des emplois et donc des moyens de subsistance, notamment en zone rurale, aidant à y faire reculer la pauvreté. L'industrie forestière peut, et doit, pour être viable et compétitive, progresser vers une utilisation plus efficace des ressources naturelles et une réduction de l'empreinte écologique qu'elle laisse sous forme d'effluents, de rejets et de déchets. Les investissements verts dans le secteur forestier sont sûrs et rentables à long terme, sans compter qu'ils ont des retombées positives sur les plans du climat, de la diversité biologique, de la protection des sols, des eaux, de la prévention des inondations et de la création d'emplois. Ils pourraient également aider des pays à sortir de la crise financière actuelle.

### **B. Progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992**

9. Depuis 1992, le monde a changé en profondeur sur les plans politique, environnemental, économique et culturel et sur le plan des communications. La crise financière actuelle est l'occasion d'effectuer la transition vers un type d'économie qui puisse se maintenir à long terme. L'évolution vers une gouvernance ouverte et sans exclusive, conjuguée à l'arrivée de nouvelles technologies de l'information et des communications, permet aux décideurs, aux citoyens, aux consommateurs et aux producteurs de faire leurs choix en connaissance de cause. Parallèlement, la façon dont les forêts sont perçues a elle aussi évolué, les valeurs associées à la forêt et l'apport du secteur forestier au développement durable étant de plus en plus visibles. Cette évolution ouvre la porte à de nouvelles possibilités de protection et d'exploitation durable, dans le cadre d'une économie verte dont les forêts constitueraient un élément clef.

10. Des progrès importants ont été faits aux niveaux national, régional et international en ce qui concerne le renforcement du rôle des forêts dans le développement durable. On comprend de mieux en mieux toutes les facettes de la gestion forestière durable et un consensus se dégage quant à un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, instrument complet auquel seraient intégrés les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. De

plus, les questions relatives aux forêts ont désormais leur place dans plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, y compris les trois conventions signées à Rio : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Parmi les domaines où des progrès concrets ont été faits, il faut aussi citer la gestion locale des forêts, l'expansion des zones forestières protégées, l'essor du reboisement, l'étude et le suivi scientifiques des forêts et la participation des parties intéressées aux débats internationaux sur les forêts.

11. Des progrès ont aussi été accomplis sur les plans de la police et de la gouvernance des forêts, du commerce et de l'application volontaire de mécanismes fondés sur l'économie de marché. On s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance que revêtent les forêts du fait qu'elles contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, et abritent une immense partie de la biodiversité terrestre. Certains pays ont bien montré que les forêts peuvent devenir un des piliers de la transition vers une économie verte.

12. Un nouveau modèle de coopération internationale a vu le jour, faisant intervenir la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et la coopération Nord-Sud, la coopération entre États et la coopération avec le secteur privé permettant d'exploiter les capacités existantes et d'en constituer de nouvelles et prenant davantage en compte le point de vue et les besoins des pays en développement.

### **C. Des forêts pour l'avenir**

13. Le développement de l'économie verte offre une occasion unique de mettre tout ce que les forêts ont à offrir au service du développement socioéconomique et améliorer la résilience face aux problèmes écologiques et aux catastrophes naturelles. Grâce aux produits et services qu'elles fournissent, les forêts pourraient aider à surmonter certains des défis qui se posent aujourd'hui à l'échelle mondiale, comme la pauvreté, la faim et le manque d'eau, ainsi que la nécessité de créer des emplois, d'exploiter les sources d'énergie renouvelable, d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire les émissions de carbone et de lutter contre les changements climatiques et la diminution de la diversité biologique. Toutefois, pour que ce potentiel se réalise, il faut définir des politiques innovantes et des mécanismes commerciaux qui attribuent une valeur correcte à toute la gamme de bienfaits qui proviennent des forêts et montrent que les forêts représentent un secteur économique dans lequel il vaut la peine d'investir. Les investissements dans les forêts et le reboisement et l'innovation dans la production forestière sont des composantes importantes de l'économie verte.

### **D. Limites**

14. Selon l'étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), intitulée *Évaluation des ressources forestières mondiales (2010)*, au cours de la dernière décennie, environ 13 millions d'hectares de forêts ont été chaque année convertis à d'autres usages, contre 16 millions pendant les années 90. Les terres font l'objet d'une concurrence de plus en plus dure et le système économique actuel tend à favoriser les bénéfices à court terme plutôt que

les investissements durables, ce qui nuit aux forêts. La valeur économique des biens et des services provenant des forêts n'est pas justement calculée et ni le marché ni l'État ne l'évaluent correctement. La demande de produits et de services forestiers, y compris les denrées alimentaires et les matières premières, est de plus en plus forte, et la concurrence de plus en plus rude, du fait de l'augmentation de la population mondiale et de l'évolution des modes de consommation. Les pressions qui s'exercent sur les forêts risquent donc d'augmenter dans les décennies à venir. La gestion forestière durable sera un des principaux moyens d'y faire face.

## **E. Un potentiel à exploiter**

15. Le développement de l'économie verte est l'occasion d'élaborer des principes directeurs et des instruments commerciaux qui permettent d'enrayer la déforestation et la dégradation des forêts et d'exploiter tous les moyens par lesquels les forêts peuvent contribuer au développement durable. Les principaux domaines d'action sont les suivants : institutions, gouvernance et parties prenantes; détermination de la valeur des forêts et financement; bénéfices pour l'humanité; et produits d'origine naturelle et secteur privé.

### **1. Institutions, gouvernance et parties prenantes**

16. L'économie verte est intersectorielle par nature. Il en va de même de la question des forêts, qui doit être abordée de façon intégrée, sans fragmentation entre les différents secteurs et les différentes institutions, grâce par exemple à l'élaboration de politiques globales, intersectorielles et interinstitutions. Les circonstances, les priorités et les capacités nationales doivent être prises en compte de sorte que les États puissent adopter une démarche graduelle et transparente, à laquelle toutes les parties prenantes soient associées et qui inspire la confiance.

17. L'économie verte offre à chaque pays la possibilité d'exploiter ses atouts, de combler ses lacunes et d'adapter sa réglementation et ses pratiques de gouvernance forestières de sorte à établir des liens entre l'exploitation et la protection des forêts, les moyens de subsistance des populations locales et des peuples autochtones, les investissements à petite et à grande échelle et d'autres questions.

18. Les mesures suivantes s'imposent :

- Élargir l'angle d'approche des politiques forestières afin que soit adoptée une démarche plus globale tenant compte des dimensions environnementale, sociale et économique;
- Renforcer la coordination et la planification interinstitutionnelles et mettre en place des réseaux et des partenariats intersectoriels et interinstitutionnels;
- Donner aux forêts davantage de visibilité politique et intégrer les forêts et la sylviculture dans les plans et les stratégies nationaux de développement durable de façon ouverte et participative, en tenant compte notamment du rôle des jeunes et de la problématique hommes-femmes, de la question de l'équité des régimes fonciers, des associations de propriétaires fonciers et des associations locales, de la nécessité de mettre en place des cadres juridiques et institutionnels efficaces ainsi que des mesures anticorruption et du rôle des sciences et des technologies de l'information et des communications;

- Créer les conditions et les capacités nécessaires pour que les technologies de l'information et des communications et les techniques de géoréférencement soient plus accessibles dans les zones rurales et mal desservies, afin que les décisions relatives aux ressources naturelles soient prises dans la transparence et avec la participation des intéressés;
- Améliorer la coordination entre les organisations internationales en renforçant les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses membres;
- Tirer pleinement parti de l'examen de l'arrangement international sur les forêts qui doit avoir lieu en 2015.

## **2. Détermination de la valeur des forêts et financement**

19. Les forêts fournissent toute une gamme de biens et services essentiels dans une économie verte. Si la valeur des forêts est systématiquement prise en compte lorsque des décisions sont prises à l'échelon national, il pourrait être plus aisé de rapprocher les politiques économiques nationales de celles qui doivent sous-tendre une économie verte tenant compte des impératifs d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Il est toutefois urgent de faire mieux connaître aux décideurs et au grand public le potentiel que recèlent les forêts en matière d'emploi, d'eau, de climat, de diversité biologique, d'énergie, de sécurité alimentaire, de réduction des risques de catastrophe, de développement rural et d'accroissement du PIB. Afin d'optimiser la contribution des forêts, il faut utiliser les possibilités et combler les lacunes, qui existent notamment en ce qui concerne la détermination de la valeur des biens et services forestiers, la prise en compte de cette valeur dans les comptes nationaux, la communication, le partage de l'information et les capacités correspondantes.

20. Les mesures suivantes s'imposent :

- Fournir et partager des informations, des données d'expérience et des outils susceptibles d'aider à déterminer la valeur des biens et services forestiers, y compris la contribution du secteur informel, et à l'intégrer dans les comptes nationaux; développer les capacités (notamment humaines) nécessaires pour que chaque pays puisse procéder en fonction de sa situation propre en faisant appel aux universités, à la société civile et au secteur privé;
- Utiliser les fonds REDD+ pour optimiser la contribution des forêts à l'économie verte, compte tenu de la situation particulière des petits États insulaires en développement et des pays à faible couvert forestier;
- Promouvoir des réformes budgétaires qui favorisent le passage à une économie verte compte tenu de la situation de chaque pays;
- Promouvoir la mise en place de systèmes de facturation des services rendus par les écosystèmes forestiers;
- Commencer à dresser un inventaire complet des connaissances qui existent en matière de détermination de la valeur des biens et services forestiers.

## **3. Bénéfices pour l'humanité**

21. Une économie verte est avant tout et fondamentalement une économie qui profite à l'humanité. Les forêts fournissent toute une série de services

environnementaux (tels que la captation de l'eau et du carbone), sociaux (du fait de leur importance culturelle et leur utilisation comme lien de vie) et économiques (génération de revenus et création d'emplois). Elles sont un moyen irremplaçable, et parfois le seul moyen, de créer des emplois et des revenus durables et donc de réduire la pauvreté, en particulier pour les peuples autochtones qui subsistent grâce à la forêt et les groupes de population des zones rurales et des régions économiquement défavorisées.

22. Les mesures suivantes s'imposent :

- Associer davantage les groupes qui ont des droits sur les forêts, comme les collectivités locales, les peuples autochtones, les propriétaires fonciers et forestiers et d'autres intéressés en élaborant et en mettant en œuvre un ensemble de dispositions juridiques et de politiques permettant à ces groupes d'être associés aux décisions concernant les forêts et à la conception de mécanismes de répartition des bénéfices issus des divers produits et services forestiers;
- Élaborer, à l'issue de recherches, des modèles transparents de partage de bénéfices;
- Créer des emplois et générer des revenus au niveau local à partir des produits et services forestiers;
- Inscire les pratiques et coutumes locales dans les lois ou les politiques et les prendre en compte dans la pratique de la gestion forestière durable;
- Examiner, à l'échelon des États, les possibilités d'élaboration de régimes d'occupation des zones forestières qui soient clairs et adaptés et qui correspondent aux intérêts des populations;
- Encourager les gouvernements, les bailleurs de fonds, les fondations et les organisations non gouvernementales à transférer des ressources aux intervenants locaux aux fins de l'amélioration de la gestion des connaissances et de l'organisation, du renforcement des capacités et de l'assistance technique;
- Élaborer et mettre en œuvre, aux échelons national et régional, des stratégies de communication concernant le rôle des forêts dans une économie verte qui ciblent tous les intéressés, dans tous les secteurs;
- Donner pleinement effet aux engagements internationaux portant sur le respect, la préservation, l'entretien et l'application des connaissances traditionnelles sur les forêts et sur le partage des profits qui en sont tirés et appliquer le principe du consentement préalable, donné en connaissance de cause, arrêté dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

#### **4. Produits d'origine naturelle et secteur privé**

23. Les forêts produisent de nombreuses ressources renouvelables. Le secteur forestier est donc en mesure de répondre à une demande qui croît et évolue, notamment en ce qui concerne les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les fibres, les carburants et les matériaux de construction, ainsi que les produits d'origine naturelle tirés de ressources renouvelables et les services écosystémiques.

24. Le secteur forestier a fait des progrès notables en ce qui concerne la gestion des forêts et les procédés de production et pour ce qui est de convaincre les marchés des progrès accomplis grâce à la certification forestière volontaire et aux chaînes de traçabilité. Toutefois, il reste du chemin à faire pour que les différents produits et les différentes régions soient placés sur un pied d'égalité, dans le respect des obligations internationales et pour que les marchés verts prennent de l'ampleur. Pour ce faire, il faut que la volonté de payer pour des produits « verts » augmente, que les informations sur les marchés soient plus facilement accessibles et que les consommateurs soient mieux informés. Les innovations en matière de gestion forestière, les nouvelles technologies de traitement et les nouveaux produits d'origine forestière ou naturelle peuvent répondre aux besoins de marchés qui prennent de l'ampleur et évoluent et aux attentes de la société.

25. Les mesures suivantes s'imposent :

- Faire en sorte que les outils utilisés pour que la gestion et la production forestières répondent mieux à l'impératif de viabilité et pour que cela soit démontré garantissent l'équité de la concurrence entre les secteurs exploitant des ressources naturelles et du commerce entre les pays et ne créent pas d'obstacles non tarifaires aux échanges;
- Promouvoir les partenariats public-privé pour renforcer le dialogue et les échanges d'information entre les scientifiques et les praticiens tout au long de la chaîne de valeur ajoutée;
- Investir des capitaux d'amorçage publics ou privés pour aider les collectivités locales à lancer des entreprises et à accéder aux marchés et soutenir la recherche et le développement axés sur l'innovation au stade préconcurrentiel;
- Garantir la transparence de la chaîne de valeur ajoutée et des marchés des produits et services forestiers;
- Faire connaître l'utilité que présentent les produits ligneux récoltés du point de vue de la séquestration du carbone à long terme et du remplacement d'autres matériaux dont l'utilisation a davantage de répercussions sur le climat et l'environnement.

## **F. Questions transversales**

26. Les questions transversales suivantes méritent qu'on s'y attarde dans le cadre de l'action visant à accroître la contribution des forêts à l'économie verte :

- Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux et internationaux se rapportant aux forêts;
- Promotion de la coopération internationale en matière de recherche, de développement, de transfert et de diffusion de la technologie;
- Mobilisation de fonds supplémentaires de toutes origines pour la gestion forestière durable;
- Promotion du développement des capacités, notamment celles des pays en développement et des collectivités locales;

- Renforcement de la participation active de tous les intéressés à la prise des décisions et à leur application;
  - Poursuite du renforcement de la coopération internationale dans l'évaluation et la surveillance des forêts et des produits et services qu'elles fournissent;
  - Reconnaissance des initiatives internationales parrainées par les intéressés et visant à accroître la contribution des forêts à l'économie verte, et appui à ces initiatives.
-